AUDIMIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

AID'AISNE
Association
Exercice clos le 31 décembre 2025

50, rue de Baudreuil
02100 SAINT QUENTIN
SIREN : 343 266 490

AUDIMIS HDF
3 RUE GUSTAVE ALLIAUME - 02200 SOISSONS
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES HAUTS-DE-FRANCE

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION AID'AISNE
SIEGE SOCIAL : 50, RUE DE BAUDREUIL
02100 SAINT QUENTIN
SIREN : 343 266 490

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

À l'assemblée générale de votre association AID'AISNE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AID'AISNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membre.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Soissons, le 23 juin 2026

Pour la S.A.S. AUDIMIS HDF
Commissaire aux Comptes

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires	26 785	26 785			
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	286 992	9 489	277 503	278 710	- 1 207
Constructions	1 069 134	374 358	694 775	739 059	- 44 284
Installations techniques, matériel et outillage industriels	904 313	610 320	293 993	338 911	- 44 918
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	666		666	114 683	- 114 017
Autres immobilisations financières	790		790	1 590	- 800
TOTAL (II)	**2 423 111**	**1 020 951**	**1 402 160**	**1 490 211**	**- 88 051**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	3 138		3 138	3 365	- 227
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	375 800	94 538	281 262	264 290	16 972
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	114 435		114 435	158 252	- 43 817
Charges constatées d'avance	52 227		52 227	25 892	26 335
Valeurs mobilières de placement	481 269		481 269	583 140	- 101 871
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	737 036		737 036	941 899	- 204 863
TOTAL (III)	**1 763 905**	**94 538**	**1 669 367**	**1 976 837**	**- 307 470**
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecarts de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	**4 187 016**	**1 115 489**	**3 071 527**	**3 467 048**	**- 395 521**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMIS

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires	5 454	5 454	
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires	94 704	94 704	
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles	109 612	109 612	
. Réserves pour projet de l'entité	867 862	1 230 833	- 362 971
. Autres			
Report à nouveau	-796 944	-588 716	- 208 228
Excédent ou déficit de l'exercice	-346 861	-571 199	224 338
Situation nette (sous total)	-66 172	280 688	- 346 860
Fonds propres consomptibles			
Subventions d'investissement	2 295	2 295	
Provisions réglementées	11 597	11 597	
TOTAL (I)	**-52 280**	**294 580**	**- 346 860**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	9 921	26 851	- 16 930
TOTAL (II)	**9 921**	**26 851**	**- 16 930**
PROVISIONS			
Provisions pour risques	319 571	320 883	- 1 312
Provisions pour charges	249 206	247 413	1 793
TOTAL (III)	**568 777**	**568 296**	**481**
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	541 939	614 512	- 72 573
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 437	63 186	- 3 749
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	1 692 180	1 818 059	- 125 879
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	244 084	55 983	188 101
Produits constatés d'avance	7 468	25 580	- 18 112
TOTAL (IV)	**2 545 109**	**2 577 320**	**- 32 211**
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	**3 071 527**	**3 467 048**	**- 395 521**
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMIS

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMIS

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	8 020	6 135	1 885	30,73
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens	197	10 364	- 10 167	-98,10
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	2 779 440	1 736 984	1 042 456	60,02
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	7 223 281	8 708 375	-1 485 094	-17,05
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plublic				
. Dons manuels		170 406	- 170 406	-100
. Mécénats	5 920		5 920	N/S
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières		25 446	- 25 446	-100
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions	18 732	192 812	- 174 080	-90,28
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles	1 000		1 000	N/S
Utilisations des fonds dédiés	16 930	16 930		0,00
Autres produits	135 735	2 425	133 310	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	**10 189 256**	**10 869 878**	**- 680 622**	**-6,26**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises		4 456	- 4 456	-100
Variations stocks	227	1 588	- 1 361	-85,71
Autres achats et charges externes	871 323	924 525	- 53 202	-5,75
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	692 649	710 218	- 17 569	-2,47
Salaires et traitements	7 091 144	7 475 746	- 384 602	-5,14
Cotisations sociales	1 670 833	1 699 402	- 28 569	-1,68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	219 245	177 229	42 016	23,71
Dotations aux provisions	1 793	345 372	- 343 579	-99,48
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corpor. cédées				
Reports en fonds dédiés		25 446	- 25 446	-100
Autres charges	6 386	7 586	- 1 200	-15,82
Total des charges d'exploitation (II)	**10 553 601**	**11 371 568**	**- 817 967**	**-7,19**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	**-364 346**	**-501 690**	**137 344**	**27,38**
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	26 687	29 487	- 2 800	-9,50
Reprises sur dépréciations et provisions	1 056	1 313	- 257	-19,57
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	1 444		1 444	N/S
Total des produits financiers (III)	**29 187**	**30 800**	**- 1 613**	**-5,24**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMIS

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 608	8 641	- 1 033	-11,95
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie	120		120	N/S
Total des charges financières (IV)	**7 728**	**8 641**	**- 913**	**-10,57**
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	**21 459**	**22 159**	**- 700**	**-3,16**
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	**-342 887**	**-479 531**	**136 644**	**28,50**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 039	- 3 039	-100
Total des produits exceptionnels (V)		**3 039**	**- 3 039**	**-100**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		89 990	- 89 990	-100
Total des charges exceptionnelles (VI)		**89 990**	**- 89 990**	**-100**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**-86 951**	**86 951**	**-100**
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	3 974	4 717	- 743	-15,75
Total des produits (I + III + IV)	10 218 443	10 903 717	- 685 274	-6,28
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	10 565 303	11 474 916	- 909 613	-7,93
EXCEDENT OU DEFICIT	**-346 861**	**-571 199**	**224 338**	**39,27**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMS

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 071 526,59 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 346 860,57 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 18/05/2026 par les dirigeants.

L'association Ai d'Aisne se veut proche des bénéficiaires dans le respect de leur personne, de leurs convictions et de leur mode de vie.

A ce titre, elle a pour objectifs :

- d'apporter toutes aides ou services de façon permanente ou temporaire, au maintien et/ou au retour à domicile des personnes âgées, handicapées, malades, ainsi qu'aux enfants et aux familles.
-de proposer, promouvoir, gérer toute réalisation ou service dont le besoin se ferait sentir.
-de jouer un rôle d'information auprès des associations, organismes publics ou privés, professionnels de santé et population des territoires concernés, de manière à permettre les meilleures utilisations et animation des équipements existants ou à venir

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers, s'applique à toute entité soumise aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a notamment pour effet :

- l'introduction de la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- l'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Au 31/12/25, les incidences significatives liées à la comparabilité des comptes sont les suivantes :

- les produits de cession d'éléments d'actifs d'un montant de 1,8 k€ en N-1 sont désormais présentés en 757 pour un montant de 1 k€
- les valeurs nettes comptables des cessions d'éléments d'actifs d'un montant de 0,2 k€ en N-1 sont désormais présentés en 657
- les transferts de charges relatif aux personnels d'un montant de 171 k€ en N-1 sont désormais présentés en 6419 pour un montant de 141 k€
- les produits à recevoir d'un montant de 144,7 k€ en N-1 sont désormais présentés en 467 pour un montant de 111,7 k€
- les charges à payer d'un montant de 5,9 k€ en N-1 sont désormais présentés en 468 pour un montant de 0,1 k€

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

À compter de l'exercice, l'association est sortie du régime de tarification administrée par le Conseil départemental dans le cadre de la détarification des SAAD habilités à l'aide sociale.
En conséquence, aucune ressource de fonctionnement au titre des enveloppes départementales (avenants 43 et 54) n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Au titre de 2025, le Conseil départemental a versé 6 849 K€ de concours publics dont les plus significatifs sont :
- APA : 5 195 K€
- Prestations MDPH : 1 497 K€
- Prestations CARSAT : 93 K€
- Conseil Départemental (Aide social) : 26 K€.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.
Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 05 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	de 5 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	de 05 ans à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	de 02 ans à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks et en-cours :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide. Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMS

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnité de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de comptabiliser les indemnités de fin de carrière
Les hypothèses retenues sont les suivantes
- âge de départ : 65 ans
- taux d'actualisation 3%
- revalorisation annuelle des rémunérations 5%
- taux de turn over 1% pour les cadres et 5% pour les non cadres

Contributions volontaires :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMS

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

Notes sur le bilan actif

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2 231 145	62 489	6 411	2 287 223
Immobilisations financières	133 531	2 707	800	135 888
TOTAL	**2 364 676**	**65 196**	**7 211**	**2 423 111**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement **TOTAL I**				
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**	26 785			26 785
Terrains	8 282	1 207		9 489
Constructions				
sur sol propre	330 075	44 284		374 358
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	9 926	2 790		12 716
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	176 489	26 654		203 143
Matériel de transport	119 106	31 201		150 307
Matériel de bureau et informatique	203 803	46 762	6 411	244 154
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	847 680	152 897	6 411	994 167
TOTAL GENERAL (I+II+III)	**874 465**	**152 897**	**6 411**	**1 020 951**

Si l'association dispose pour l'exercice de son activité d'immobilisations sans en être propriétaire (prêt à usage, crédit-bail), une information les concernant est à donner si leur importance le justifie.

Fournir une explication en cas de reprise exceptionnelle d'amortissement. Les éléments significatifs ou importants peuvent être précisés.

Etats des stocks

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMS

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	3 365		227	3 138
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	**3 365**		**227**	**3 138**

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	666	666	
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	375 800	375 800	
Autres créances	114 435	114 435	
Charges constatées d'avance	52 227	52 227	
TOTAL	**543 128**	**543 128**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	3 770
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	113 961
TOTAL	117 731

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	45 610	66 348	17 420	94 538
Comptes financiers				
TOTAL	**45 610**	**66 348**	**17 420**	**94 538**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMS

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

Notes sur le bilan passif

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	5 454				5 454
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise	94 704				94 704
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 340 445	-107 213			977 475
Dont générosité du public					
Report à nouveau	-588 716	-463 986			-796 944
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-571 199	571 199	-346 861		-346 861
Dont générosité du public					
Situation nette	**280 688**		**-346 861**		**-66 172**
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consomptibles					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	2 295				2 295
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	11 597				11 597
Dont générosité du public					
TOTAL	**294 580**		**-346 861**		**-52 280**
TOTAL dont générosité du public					

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;

- les reports en fonds dédiés ;

- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;

- les transferts entre fonds dédiés ;

- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	26 851		16 930			9 921	
TOTAL	**26 851**		**16 930**			**9 921**	

Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMS

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	11 597			11 597
TOTAL (I)	**11 597**			**11 597**
Provisions pour litiges	320 883		1 312	319 571
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	247 413	1 793		249 206
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)	**568 296**	**1 793**	**1 312**	**568 777**
TOTAL GENERAL (I+II)	**579 893**	**1 793**	**1 312**	**580 374**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		1 793	1 312	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	541 939	71 892	246 792	223 256
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	59 437	59 437		
Dettes fiscales et sociales	1 692 180	1 692 180		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	241 954	241 954		
Produits constatés d'avance	7 468	7 468		
TOTAL	**2 542 979**	**2 072 931**	**246 792**	**223 256**

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	847
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	18 271
Dettes fiscales et sociales	1 321 162
Autres dettes	1 611
TOTAL	**1 341 891**

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.

Docusign Envelope ID: A9C75411-788E-85F9-820F-4122F2BCA9F9

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 249 206 E.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 65 ans
- le taux de rotation du personnel : 5 ans
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 5 %
- le taux d'actualisation retenu : 3 %
- le taux moyen des charges sociales : 35 % (non-cadre) et 45 % (cadre)

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	9	
Non cadres	322	
TOTAL	**331**	**0**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 14 164 E.

Le présent document a servi de support matériel à la rédaction du rapport qui précède.
AUDIMIS